

France, la plupart appartenaient à ces grandes familles de magistrats qui ont honoré pendant de longs siècles le parlement de Paris ¹.

Bien qu'arrivés à Lyon le 14 août, Messieurs de la Cour des Grands Jours ne prirent séance que le 17, car le 15 était la fête de Notre-Dame et le lendemain celle de Saint-Roch. Dans cette première réunion, la cour décide que Philibert de la Guiche, seigneur de Chaumont, grand maître de l'Artillerie de France, gouverneur de Lyonnais, Forez et Beaujolais, aurait son entrée en séance et voix délibérative et qu'il pourrait y conserver son épée. Puis la séance fut levée et la cour alla entendre la messe du Saint-Esprit célébrée à l'église des Carmes, par l'archevêque Pierre d'Epinac. Les membres de la cour, président, maître des requêtes, conseillers et officiers étaient vêtus de leurs robes d'écarlate et coiffés de leurs chapeaux de même couleur. Messire Forget avait endossé par dessus sa robe son manteau fourré et tenait à la main son mortier de velours. « Et après ladicte messe sont rentrés en ladicte chambre au mesme ordre qu'ils en estoient partiz hormis que le dict archevesque marchoit au costé dudict sieur président, et eulx montés aux haults sièges ont esté les huys ouverts et faict lecture des lettres patentes du Roy pour l'establissement des Grands jours de la commission particullière substitution du procureur général du Roy, ensemble des ordonnances concernant les advocatz et procureurs et du rolle de ceulx venus aux Grands jours, ont faict le serment de garder lesdictes ordonnances et après que l'on a faict retirer tous ceulx qui estoient entrés hormis ceux qui peuvent seoir au conseil ledict archevesque a esté remercié par Monsieur le président au nom de toute la compagnie et ledict archevesque offert tout debvoir et service tant en general que particullier auxdicts sieurs président et conseillers » ². Au cours de cette séance, Messire Forget prend la parole et prononce plusieurs harangues ³, dans le même style que Balthazar de Villars. La première est le discours d'ouverture des Grands jours,

1. A moins d'indications contraires, tous les renseignements qui vont suivre sont empruntés aux trois registres des Grands jours qui sont conservés à la Bibliothèque nationale (X^{1a} 9267 à 9269). Le premier volume (X^{1a} 9267) le plus gros (374 f^{os}) et le plus difficile à déchiffrer, va du 17 août à fin octobre ; le deuxième (184 f^{os}) (X^{1a} 9268), du 1^{er} au 30 novembre ; le troisième (X^{1a} 9269) est le registre des arrêts criminels du 17 août au 12 décembre (278 f^{os}).

2. X^{1a} 9267, f^o 1, verso, et Bibl. nat., mss. fr. 16508 pages (193-288), ancien fonds Harlay 6³.

3. Archives nationales, U 757, f^{os} 101 à 112.